



Décision de la Maire N° 2026-01

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature d'une Convention de mise à disposition d'emballages de gaz taille moyenne et grande avec AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE – sise 6 rue Cognacq 75007 Paris

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

DECIDE

Article 1^{er} : La signature, entre la Ville et la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE – sise 6 rue Cognacq 75007 Paris, d'une Convention de mise à disposition d'une bouteille de gaz gamme CLASSIC – RR0A106.

Le montant TTC de la location est de 386.26 €.

Cet emballage sera mis à disposition pour une durée de 5 ans, à compter du 01/03/2026.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
 Reçu en préfecture le 12/02/2026
 Publié le
 ID : 025-212500482-20260128-DECISION202601-CC



Fait à Bavans le 28/01/2026

La Maire

Sophie RADREAU

Décision certifiée exécutoire
 Publiée sur papier le : 12/02/2026
 Publiée sur site internet le : 12/02/2026


